FICHE PROJET LEADER
HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Travaux de rénovation thermique d'une grange en pôle culturel et de formation
MAÎTRE D'OUVRAGE	Nom de la structure demandeuse : Association Grosso Modo Statut juridique : association loi 1901, Statut privé (à confirmer) Taille de la structure (nb de salariés + budget annuel) : Pas de salariés, Budget annuel de 200 000 € Représentant légal : Guillaume Schilling, Président Adresse : le Bec, 43300 Saint-Arcons d'Allier Téléphone : 06 62 46 85 92 Adresse e-mail : coordinationvergeat@gmail.com Numéro SIRET : 481 028 892 00067 Numéro de TVA : FR34481028892 Numéro Dossier PDA : 00375108
LOCALISATION DU PROJET	Commune de Saint-Arcons d'Allier, CC des Rives du Haut-Allier
OBJECTIFS	- Soutenir les opérations de rénovation thermique de bâtiments sous maîtrise d'ouvrage privée
DESCRIPTION	L'association Grosso Modo est une structure associative de production et diffusion de spectacles vivants, spécialisée dans les musiques traditionnelles et dérivées. Elle existe depuis plus de vingt ans et soutient le développement de groupes de musique. En 2022, l'association a souhaité élargir son champ d'intervention, en devenant propriétaire de plusieurs bâtiments (ancienne ferme de Vergeat à Saint-Arcons d'Allier), qui permettront d'approfondir la production et diffusion culturelle, activités d'origine de la structure, et y adjoindre des activités de formation. Le projet porté par l'association GROSSO MODO vise à créer un lieu culturel, économique et social au sein de deux anciennes granges en cours de réhabilitation. Pensé comme un espace hybride et ouvert, ce futur équipement accueillera une programmation culturelle centrée sur les musiques actuelles, des résidences d'artistes ainsi que des formations destinées aux amateurs dans les domaines artistiques et de l'éco-restauration. Il a également vocation à devenir un lieu ressource pour le tissu associatif local, en permettant l'organisation d'événements portés par d'autres structures, et à proposer des temps conviviaux autour de repas et d'animations favorisant le lien social sur le territoire. Ce projet s'inscrit dans une démarche globale de valorisation du patrimoine bâti rural. La rénovation engagée veille à préserver les spécificités architecturales des granges, notamment à travers la conservation des génoises et la réutilisation de tuiles anciennes en surface lors de la réfection des toitures. Cette attention portée à l'existant permet de maintenir l'identité du site tout en lui donnant une nouvelle fonction adaptée aux usages contemporains. Par ailleurs, la réhabilitation repose sur des principes éco responsables forts. Le choix de matériaux biosourcés et locaux, tels que le bois de douglas, le miscanthus pour l'isolation ou encore la pierre, s'inscrit dans une volonté de limiter l'empreinte environnementale du chantier. Le recours à des entreprises et fournisseurs en circuit court participe également à soutenir l'économie locale. L'ensemble de ces choix contribue à l'objectif de créer un bâtiment sobre en

	consommations énergétiques, garantissant à la fois confort thermique et maîtrise des dépenses énergétiques sur le long terme. Le projet se distingue également par sa dimension participative et pédagogique. Des chantiers encadrés par des professionnels sont mis en place afin de transmettre les savoir-faire liés à la rénovation du bâti ancien. Ces temps d'apprentissage sont ouverts à différents publics, notamment des jeunes impliqués dans des chantiers participatifs, y compris à l'international, en lien avec l'association Concordia et des partenaires locaux. Cette approche favorise l'implication citoyenne tout en sensibilisant aux enjeux de la transition écologique. Le projet concerne un changement de destination de deux granges dont les toitures étaient initialement effondrées. Une première phase de travaux a permis la reconstruction de l'un des bâtiments, témoignant de la capacité de l'association à mener à bien ce chantier ambitieux. La poursuite de la réhabilitation porte désormais sur la réfection de la toiture du second bâtiment ainsi que sur l'installation d'huisseries performantes. Ces interventions sont essentielles pour assurer la mise hors d'eau et hors d'air, améliorer significativement la performance énergétique du site et permettre son ouverture au public et le développement de ses activités culturelles et économiques dans des conditions optimales.
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	Date prévisionnelle de début de projet : 08/06/2026 Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2027

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	**Description**	**Montant HT**
	Travaux de rénovation de toiture (couverture et charpente)	53 670.00 €
	Menuiseries extérieures	11 413.33 €
	TOTAL	**65 083.33 €**
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER	***65 083.33 €***

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL	**Financeur**	**Montant**	**Etat d'avancement**
	LEADER Haute-Loire	**10 000.00 €**	**Subvention sollicitée**
	CC des Rives du Haut-Allier	6 508.33 €	Arrêté du 10/06/2026
	TOTAL Aides Publiques	**16 508.33 €**	**25.36 %**
	Autofinancement	48 575.00 €	74.64 %
	TOTAL Financement	**65 083.33 €**	**100%**

RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION
FA n°3 – Territoire compétitif – Economie - AAP 3.3

Critères de sélection	**Items de qualification**	**Eléments de réponse** ***Proposition : 95/100***	**Pondération AAP 3.3** ***(Si item validé, la note max est attribuée)***
Empreinte économique : Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	*Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement*	Le projet permettra de générer des recettes complémentaires à l'association	**15/15**
	Le projet permet de créer ou de maintenir de l'emploi	Maintien d'emploi au sein de l'association qui emploie annuellement régulièrement une vingtaine d'artistes et de techniciens	**5/5**
	Le projet permet de dynamiser le tissu économique local	Le projet participera à la dynamique culturelle locale mais pas uniquement. Le recours à des entreprises et fournisseurs en circuit court participe également à soutenir l'économie locale	**10/10**
Empreinte territoriale : Intégration du projet à une stratégie territoriale	*Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire*	Pas d'éléments repérés	**0/5**

	Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire	Le projet est mené en partenariat avec d'autres acteurs culturels locaux. Il se distingue également par sa dimension participative et pédagogique	**10/10**
	Le projet permet d'améliorer les conditions d'emploi du territoire	Ce tiers lieu culturel participera à l'emploi d'artistes et de techniciens du spectacle vivant	**15/15**
<u>Empreinte environnementale :</u> Contribution à la transition écologique et énergétique	*Le projet permet une optimisation des ressources (énergies, eau, gestion des déchets,…)*	Les bâtiments qui seront rénovés dans le cadre du projet seront reliés à une centrale mixte hydro-solaire et chaudière bois qui assurera une température agréable et non énergivore.	**10/10**
	Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)	Le projet s'inscrit vers plus de durabilité, il s'inscrit dans le champ des thématiques des circuits courts, de l'éco-construction, etc.	**10/10**
	Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)	Le projet de rénovation des bâtiments fera travailler des entreprises locales. Utilisation de matériaux biosourcés pour la rénovation	**10/10**

DATE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES	08/06/2026	RDD PDA LEADER
AVIS CONSULTATIF DU COMITE D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif	10/07/2026
	- L'Association a fait réaliser des devis auprès d'entreprises locales. Le projet sera lancé prochainement.	
PROPOSITION DU COMITE D'ANIMATION LOCALE	Présélectionné / Non-sélectionné	
AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs	01/06/2026
	- La communauté de communes a accordé une subvention de 8 000 € sur une assiette de dépenses éligibles retenues plafonnée à 80 000 Euros dont 6 508.83 euros en lien avec les fonds LEADER sur une dépense éligible de 65 083.33 euros pour des travaux de rénovation thermique (rénovation de la toiture d'une grange + changement de menuiseries) dans le cadre d'un arrêté attributif en date du 10 juin 2026. - Compte tenu de ces éléments, le dossier pourra être présenté en sélection lors du prochain Comité de Programmation du 20 juillet 2026.	
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITE DES FINANCEURS		10 000.00 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION		Retenu/Non-retenu
NOTE DE SELECTION RETENUE		/100